



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

**COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 13 DECEMBRE 2016
SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2017**

PAS DE LUMIERE AU BOUT DU TUNNEL !

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- *Approbation procès verbal du CTL du 21 juin 2016,*
- *Suppressions d'emplois 2017,*
- *Ponts naturels 2017,*
- *Bilan de la campagne d'évaluation 2016.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, s'est tenu à Châteaulin le 13 décembre 2016, en présence de Mesdames BOUVET et NEYRET-LE GORGEU.

F.O.- DGFIP29 avait pris la décision de siéger sur cette première convocation de ce Comité technique, dont l'ordre du jour portait sur la déclinaison locale des suppressions d'emplois dans le Finistère pour 2017.

F.O.-DGFIP29, considère que sa responsabilité est de porter toutes ses revendications, pour défendre les intérêts matériels et moraux des agents à tous les niveaux et en toutes circonstances.

En se confrontant argument contre argument à la Direction, et en votant contre les suppressions d'emplois, F.O.- DGFIP29 respecte aussi le mandat qui lui a été donné par les personnels.

En réponse à notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/spip.php?article527>, Madame BRIGANT a expliqué que les suppressions d'emplois relevaient de décisions politiques et que ses marges de manœuvres étaient nulles.

F.O.- DGFIP29 lui a répondu qu'en ce jour de réunion du Comité technique local, nous n'avions pas comme interlocuteur, un ou une responsable politique, et que dans ce contexte nous entendions débattre et l'entendre au sujet de ses arbitrages départementaux !

Approbation du procès verbal du CTL du 21 juin 2016 :

Ce procès verbal a été approuvé à l'unanimité par les représentants des personnels présents à ce Comité technique : **F .O.- DGFIP29-Solidaires-CFDT.**

Les suppressions d'emplois en 2017 dans le Finistère :

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, les arbitrages locaux sur les suppressions d'emplois, déclinent également bon nombre de transferts d'emplois issus notamment des projets de restructurations au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre 2017.

Les suppressions nettes tenant compte de ces transferts sont les suivantes par catégorie :

A+	A	B	C administratif	C technique	TOTAL
-2	-4	-11	-10	-1	-28

Le nombre initial de suppressions pour le Finistère était de -34 emplois, il a été ramené à -28 compte tenu d'une non suppression de 6 emplois au titre de l'impact du prélèvement à la source.

Les suppressions d'emplois A+ :

- AFIP : -1
- IDIV administratif : -2

Les suppressions d'emplois A :

- 3ème BDV Quimper : -1 (transfert au national)
- Domaines Brest : -2 (transfert DNI)
- EDR Nord : -1

Les suppressions d'emplois B :

- EDR Nord : -2
- Paierie départementale : -1
- Lanmeur : -1
- Brest Banlieue : -1
- Quimper CH : -1
- Fouesnant : -1
- Rosporden : -1
- Pleyben : -1
- Quimperlé : -2 (transfert Lorient)
- SIP Quimper Est : -1
- SIP-SIE Quimperlé : -1
- PCE Brest : -1
- PCE Brest : -1

Les suppressions d'emplois C :

- EDR Sud : -2
- Pont L'Abbé : -1
- SIP Brest Iroise : -1
- SIP Brest Elorn : -1
- SIP Morlaix : -1
- SIP Quimper Ouest : -1
- Direction Brest GDU: -1 (transfert au national)
- Direction Quimper : -2
- CDIF Brest : -1
- CDIF Quimper : -1
- CFP Quimperlé : -1 (emploi technique)

Les transferts d'emplois vers d'autres Directions sont les suivants :

- Création de la Direction Immobilière de l'État (DNI) : -2 A
- Redéploiement vers le national d'un emploi de vérificateur : -1 A
- Transfert de l'activité hôpital de la Trésorerie de Quimperlé vers le GHT de Lorient : -2 B
- Transfert d'emploi vers de national du service GDU de la DDFIP : -1 C

Une transformation d'emploi :

- Création d'un IDIV Expert en SPL par transformation d'un emploi IDIV administratif

Implantation A+ :

- Direction Audit Quimper : 1 IP

Prélèvement à la source :

- SIP Brest Iroise : 1B
- SIP Quimper Est : 1B
- SIP Morlaix : 1 C
- SIE Brest Elorn : 1B
- SIE Quimper Ouest : 1B
- SIE Morlaix : 1C

Transferts d'emplois entre services:

- EDR vers PRS : 1A et 1B
- EDR vers Trésorerie de Quimper Municipale : 1C

Conséquences du transfert de l'activité enregistrement des SIE vers les SPF :

- SIE Brest Iroise vers SPF Brest 1 : 5 B et 1C
- SIE Morlaix vers SPF Brest 1 : 2 B et 3 C
- SIE Quimper Ouest vers SPF Quimper 1 : 4 B et 3 C

Conséquences du transfert de l'activité recouvrement des Trésoreries vers les SIP :

- Trésorerie de Lanmeur vers le SIP de Morlaix : 1 C
- Trésorerie de Pleyben vers le SIP de Châteaulin : 1 B

Conséquences de la fermeture de la Trésorerie de Plogastel Saint Germain :

- Trésorerie de Plogastel vers la Trésorerie de Pont l'Abbé : 2 B et 2 C
- Trésorerie de Plogastel vers le SIP de Quimper Ouest : 1B

Fusion de la Trésorerie de Morlaix Banlieue avec Morlaix Municipale :

- Transfert de 2 B et 2 C

Impact sur les emplois comptables des Trésoreries :

Dans le cadre des fermetures de Morlaix Banlieue et Plogastel Saint Germain, les emplois comptables d'IDIV CN sont transformés en emplois d'inspecteurs, l'un sera implanté à Pont l'Abbé et l'autre en Direction à Quimper.

Impact sur les emplois comptables des SPF :

Dans le prolongement du rattachement des services de l'enregistrement, la Direction envisage à terme (2018-2019), de transférer les SPF de Morlaix et Châteaulin respectivement sur Brest et Quimper et de fusionner ensuite les SPF 1 et 2 de Brest et les SPF 1 et 2 de Quimper.

En 2017, 3 SPF seront mis en intérim au départ des responsables et ces emplois comptables des SPF de Brest 2, Châteaulin et Morlaix seront transformés en emplois d'inspecteurs.

Avant d'aborder le débat sur les arbitrages locaux de la Directrice Mme BRIGANT,

F.O.-DGFIP29 a tenu à souligner combien les réformes incessantes, et notamment celles visant à resserrer le réseau et à imaginer d'autres modes d'organisation, n'ont que peu d'impact positif sur la qualité du travail et le service rendu aux usagers. **F.O.-DGFIP** considère au contraire que dans un contexte toujours plus contraint des moyens, ces réformes n'ont eu de cesse d'affaiblir les services et dégrader les conditions de travail des agents.

A titre d'exemple, les processus d'industrialisation des tâches vers des plate-formes téléphoniques dont l'objectif initial était de soulager les services de proximité et d'offrir aux

usagers d'autres canaux d'entrée que l'accueil physique, sont aujourd'hui confrontés à une véritable explosion des demandes des usagers. Les effectifs alloués actuellement sont dans l'incapacité de satisfaire, dans un délai raisonnable les attentes de nos concitoyens, puisque pas moins de 10 000 courriels étaient encore récemment en attente de réponse.

Lorsque **F.O.-DGFIP** indique que le numérique ne résout pas tout, cela repose tout simplement sur la réalité des services actuellement avec, d'un côté, les difficultés rencontrées par les agents subissant des flux considérables de demandes de renseignements, et de l'autre les usagers perdus face à une profusion de canaux d'entrées (Balf, courriel, e contact, téléphone, accueil physique etc...).

Toujours dans la même logique de tenter de parvenir à gérer les suppressions d'emplois, la Direction Générale attend beaucoup du travail à distance et l'exemple de la mise en place de la cellule « SAR » est à ce titre significative de sa politique.

En lien avec la mise en place de cette cellule qui a vocation notamment à travailler sur les opérations complexes du secteur SPL, et de répondre aux enjeux fixés par les orientations de la Loi NOTRe en terme d'intercommunalité, **F.O.-DGFIP29** a souligné que la fragilité du réseau engendré par la pénurie de moyens, posait dès à présent la problématique du traitement de ces transferts de compétences.

Dans un tel contexte, F.O.- DGFIP29 a souligné que ni le SAR ni les Trésoreries n'étaient en capacité actuellement de relever un tel défi, et nous avons condamné le fait qu'à aucun moment l'exercice « emplois » 2017 ne répercute cette question majeure pour le réseau SPL et les partenaires locaux !

F.O.- DGFIP29 a poursuivi son argumentaire, en évoquant le rapprochement des services enregistrement avec les SPF, réforme emblématique d'une volonté frénétique d'accélérer la restructuration réseau de la DGFIP.

Il se trouve en effet, que dans le cadre du transfert de l'enregistrement des SIE vers les SPF, l'application FIDJI recouvrement n'est pas encore au point et qu'à priori, les créances liées aux enregistrements demeureront gérées dans les SIE...

Dans le même temps, un bug dans les bases FIDJI aboutit à l'arrêt de la migration sur une base nationale jusqu'à une date ultérieure en 2017. **Dans ce contexte, pourquoi s'entêter sur le transfert de l'enregistrement ?**

En parallèle avec les autres missions de la DGFIP, **F.O.- DGFIP29** a fait remarquer à la Directrice, que ce transfert de mission va intervenir dans un contexte où les SPF (ex Hypothèques) ont connu en 10 ans une baisse des effectifs de 40 % et ont vu leurs délais de publication passer à plus de 100 jours parfois !

Pour **F.O.- DGFIP**, ces quelques exemples illustrent la problématique d'inadéquation des moyens par rapport aux charges à la DGFIP, et l'absence d'analyse objective et de projection de la part de ses responsables. !

En réponse à notre intervention, Mme BRIGANT a reconnu que la politique d'industrialisation et de resserrement du réseau ne répondait pas seulement à une logique d'organisation, mais tenait compte aussi pour partie, des moyens supprimés à la DGFIP.

Sur la question des enjeux majeurs induits notamment par la Loi NOTRe, et l'absence de prise en compte par la Direction Générale de ses conséquences pour le réseau, elle a clairement indiqué qu'elle utilisait son joker sur le sujet !

A propos de l'outil MAGERFIP, méthode déclinant les suppressions d'emplois, dont rappelons-le, le paramètre principal est la contribution proportionnelle (-23 emplois),

Madame BRIGANT a indiqué que l'on pouvait s'interroger de savoir comment « *cette salade de différents paramètres était assaisonnée...* »

Faisant le parallèle avec le prélèvement à la source qui, sur ce PLF 2017, traduit au niveau national un volume de non suppressions de 500 emplois, elle considère que cette prise en compte a sans doute revêtu un caractère prioritaire pour l'État impliqué au premier chef sur le sujet.

Pour **F.O.- DGFIP**, les positions de la Directrice locale illustrent malheureusement la récurrence d'une résignation des responsables de notre Administration.

Lorsque le Directeur Général Adjoint Vincent MAZURIC en visite dans le Finistère se félicite de la Loi NOTRe et des défis à relever pour la DGFIP, manifestement il ne veut pas en mesurer les conséquences concrètes en terme de charges. Pour **F.O.- DGFIP**, il y a fort à parier malheureusement que la réforme territoriale soit en fait attendue par nos responsables, comme un vecteur d'accélération de la réduction du maillage territorial.

F.O.- DGFIP considère que cette absence d'anticipation est mortifère pour le réseau de la DGFIP, et plus grave encore, il est inacceptable que les agents qui se démènent sans compter sur le terrain en fassent les frais !

Dans le prolongement de sa première intervention, **F.O.-DGFIP29** a interrogé la Directrice sur bon nombre de ses arbitrages dans le cadre des suppressions et transferts d'emplois.

Création d'un emploi d'IP :

Tout en rappelant que nous n'étions pas, par principe opposé aux missions du contrôle interne, **F.O.-DGFIP29** s'est interrogé sur la création de ce poste, et plus largement sur la finalité de l'Audit dont bon nombre de collègues estiment que les procédures sont lourdes pour des services en difficulté.

En réponse à notre intervention, Madame BRIGANT a souligné qu'elle n'avait pas demandé cette implantation d'emploi et qu'il n'était pas certain qu'elle soit suivie d'une affectation. Elle a poursuivi en indiquant qu'elle souhaitait renouveler l'équipe « vieillissante » des IP car elle estime avoir besoin d'une équipe immédiatement disponible en cas de nécessité.

En ce qui concerne les procédures d'Audit elle a indiqué qu'elle souhaitait qu'elles s'orientent davantage vers un rôle de conseil et d'accompagnement... affaire à suivre...

Suppressions de 2 emplois d'Inspecteurs aux Domaines :

F.O.-DGFIP29 est intervenu sur cette déclinaison qui découle de la création de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE), qui prévoit notamment la création de pôles de gestion domaniale (PGD) en DRFIP et des pôles d'évaluations domaniales (PED) dans 59 départements sur 101.

F.O.- DGFIP29 a fait part de son inquiétude quant au devenir de la mission d'évaluation départementale dans ce contexte de concentration de l'activité.

Madame BRIGANT a indiqué que la mission d'évaluation serait conservée au travers du pôle d'évaluation Domaniale, mais qu'avec ses collaborateurs elle avait dû « batailler dur » pour ne pas perdre plus de 2 emplois...

F.O.- DGFIP29 a également contesté le schéma national qui préconise les PED sur la RAN du chef lieu de département et nous avons revendiqué le maintien d'une antenne à Brest car selon nous, rien ne peut remplacer la proximité et l'expertise de terrain. En réponse à notre revendication, la Directrice a seulement indiqué que les collègues de Brest pourraient continuer, s'ils le souhaitent, l'exercice de leurs missions sur cette résidence.

Suppressions et transferts de 8 emplois sur l'EDR :

F.O.- DGFIP29 a rappelé toute l'utilité de l'EDR, car au fur et à mesure des suppressions d'effectifs, les équipiers de renfort sont devenus les soutiens incontournables des services en difficulté. Pour **F.O.- DGFIP**, les suppressions d'emplois sur l'EDR, comme celles opérées sur l'ensemble des services, ne pourront que fragiliser encore plus le réseau et quant aux redéploiements opérés sur certains services, ils ne suffiront sans doute pas pour les consolider de façon pérenne.

Non suppressions de 6 emplois au titre du Prélèvement à la Source :

F.O.-DGFIP29 a bien évidemment indiqué à la Directrice que nous avons une divergence du sens des mots car pour nous le « *renfort spécifique d'emplois alloués dans le cadre de la mise place du PAS au 1^{er} janvier 2018* », n'est autre que des emplois non supprimés ! Cela étant, nous l'avons interrogée quant à la justification de ces arbitrages pour la répartition de ces 6 non suppressions d'emplois, et notamment, pour savoir si la Direction s'était appuyée sur une étude précise au regard de la population des contribuables au sein des SIP et des SIE .

En réponse à notre questionnement, Madame BRIGANT a indiqué manquer de lisibilité sur les charges de travail générées par le PAS, et que, dans ce contexte, ces arbitrages avaient fait l'objet « *d'une procédure intuitive* » en ce qui concerne les deux secteurs des Particuliers et des Professionnels (sic) ;

Elle a par ailleurs indiqué, vouloir mettre en place une « task force » (force opérationnelle en français dans le texte) pour mener à bien la mise en place du PAS...

Concernant la formation des agents, elle a par ailleurs indiqué que la e-formation devrait être privilégiée ce que **F.O.- DGFIP29**, attachée à la formation présentielle a dénoncé.

Du point de vue de Madame BRIGANT, cette orientation à moindre coût, pourrait signifier que le PAS n'est plus considéré en haut lieu comme un projet d'avenir...(sic).

Sans tirer des plans sur l'hypothétique abandon du PAS, notre intuition à FO c'est que ce projet politique s'il devait se réaliser, et au-delà des risques budgétaires qu'il ne manquerait pas de faire courir à l'État, pourrait avoir des répercussions catastrophiques pour les services ! F.O.- DGFIP a rappelé son opposition à la mise en place du PAS.

Suppressions et transferts d'emplois sur le réseau :

F.O.- DGFIP29 est intervenu pour demander des explications sur des fléchages opérés sur plusieurs services où manifestement entre « *conjoncture et amalgame de plusieurs éléments* » les arguments développés par la Direction ne nous ont pas du tout convaincu, d'autant qu'ils laissent planer des perspectives de nouveaux transferts de missions.

Plus grave, alors que le 20 octobre dernier lors du précédent Comité technique, la Directrice n'excluait pas de transférer, à partir de 2018, certaines missions vers les SIP, et notamment celles du recouvrement de certaines Trésoreries, il apparaît clairement que cette déclinaison 2017 de suppressions d'emplois 2017 anticipe ces orientations !

Dans ce contexte, les arguments avancés par la Directrice consistant à nous expliquer que les agents sont demandeurs de tels processus qui, in fine, pourraient les soulager ne sont pas acceptables et pour tout dire pas honnêtes !

Concernant les aspects conjoncturels de certains services, nous avons aussi rappelé combien certaines situations pouvaient être préoccupantes, et qu'à ce titre, les arbitrages opérés ne pouvaient susciter qu'incompréhension et désarroi de la part des personnels.

Sur la question des restructurations au 1^{er} janvier 2017, là aussi l'affichage tendant à expliquer que les fusions de services sont propices à les consolider ne résiste pas à la réalité puisqu'alors même que la Trésorerie de Pont l'Abbé va intégrer celle de Plogastel Saint Germain, une suppression d'un emploi C est d'ores et déjà fléchée sur la structure d'accueil !

Toujours en lien avec les fléchages opérés par la Direction nous avons également évoqué les suppressions d'emplois sur les PCE de Brest et Quimper qui suscitent les plus vives inquiétudes de la part des agents.

F.O.- DGFIP29 est aussi revenu sur son intervention du 20 octobre dernier, faisant suite à des « réflexions » tenues par Madame BRIGANT à ses chefs de services et tendant à faire évoluer le PCRП en y intégrant également le CSP d'initiative en provenance des SIP. En réponse à nos interventions, Madame BRIGANT a confirmé ses intentions en ce qui concerne ce projet, en indiquant qu'elle convoquerait un Comité technique local sur le PCRП le 9 janvier 2017.

Concernant l'opération de restructuration touchant l'activité enregistrement et son rattachement aux SPF au 1^{er} septembre 2017, **F.O.- DGFIP29** a évoqué le volet RH de cette opération et les « nouveautés » induites par les règles de mutations pour 2017.

Rappelons que, jusqu'à présent, en cas de réorganisation administrative s'accompagnant de transfert d'emplois au sein d'une Direction, le titulaire d'un emploi transféré pouvait bénéficier de la priorité pour suivre son emploi.

L'agent concerné devait faire valoir cette priorité en formulant une demande de mutation dans le cadre du mouvement local ou national (si changement de mission/structure).

L'agent qui ne souhaitait pas suivre son emploi et la mission restait titulaire de son affectation nationale et locale.

A compter de 2017 et en cas de réorganisation de services intervenant au sein d'une même commune, les agents inscrits dans le périmètre, dont l'emploi et les missions sont transférés dans une autre structure située sur la même commune, auront l'obligation de suivre leur emploi et missions.

Ces agents seront tenus de déposer une demande de mutation dans le cadre du mouvement de mutation, en demandant le bénéfice de la "priorité sur le poste". Ils auront néanmoins la possibilité de participer au mouvement national (si changement de mission/structure) ou local pour obtenir une autre affectation.

FO- DGFIP29 s'est insurgé en séance contre cette disposition régressive des règles de gestion imposée de façon unilatérale par le Directeur Général et nous avons condamné ce dispositif contraint qui tend à adapter les règles de gestion aux restructurations !

Vote des OS sur la déclinaison locale des suppressions d'emplois :

F.O.- DGFIP29-Solidaires-CFDT : Contre
Le CTL sera reconvoqué le 3 janvier 2017.

Ponts naturels 2017 :

Deux ponts naturels ont été retenus pour 2017 : les vendredi 26 mai et lundi 14 août 2017.

Vote des OS : **F.O.- DGFIP29- CFDT** : Pour / Solidaires : Abstention

Bilan de la campagne 2016 concernant l'évaluation 2016 au titre de la gestion 2015 :

La Directrice a présenté le bilan de l'organisation de cette campagne 2016.

Toutes catégories confondues 1049 agents ont été évalués, 43 ont été non évalués car n'ayant pas exercé 180 jours d'activité en 2015, 28 agents ont refusé l'entretien professionnel.

A l'issue des CAP locales organisées les 28,29 et 30 juin 2016, la totalité de la constitution des réserves de réductions d'ancienneté (16 mois) a été consommée.

F.O.-DGFIP29 a souligné l'aspect positif de cette dernière statistique au regard d'autres départements qui conservent des réserves de mois conséquentes.

Pour autant, **F.O.-DGFIP29** a rappelé son opposition à ce système de l'appréciation de la valeur professionnelle lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel.

F.O.-DGFIP29 a indiqué en séance que ce système actuel va être impacté par la déclinaison du protocole PPCR qui va imposer un cadencement unique d'avancement d'échelon pour la catégorie B dès le 1^{er} janvier 2017 et à compter de 2018 pour les catégories A et C.

Concrètement, la mise en place du protocole PPCR conduit à supprimer l'attribution des réductions d'ancienneté dès 2017 pour la catégorie B, et pour l'ensemble des catégories A,B,C en 2018.

D'après nos informations, la procédure d'entretien professionnel sera aménagée en conséquence pour 2017 et 2018, avec l'attribution de la valeur de référence (REF) à l'ensemble des agents de catégorie B en 2017.

Sous réserve de quelques adaptations, l'application EDEN-RH devrait être conservée en l'état en 2017 pour la gestion de l'entretien professionnel qui devrait perdurer au-delà de la suppression des réductions d'ancienneté.

En séance F.O.- DGFIP29 a fustigé la mise en place du protocole PPCR, dispositif qui ne coûtera à terme pas grand chose, car les agents vont autofinancer les nouvelles grilles par des carrières plus longues, des avancements ralentis et des promotions très limitées !!!

La délégation F.O.- DGFIP29 en CTL : Michelle GALLY (EDR Sud) ; Nelly PERELLE (SIP Iroise) ; Murielle MORICCI (SIP Quimper Est) ; Florence JAVELOT (EDR Nord) ; Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix) ; William THUBERT (DDFIP Brest) Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).

**F.O.- DGFIP29 VOUS SOUHAITE DE
PASSER DE TRES BONNES FETES**

